La Lettre Froidfondaise

Madame, Monsieur,

Et voici 2021 derrière nous, et une deuxième année consécutive avec ce virus. Malgré cela, cette année a vu une reprise économique sans précédent avec un nombre de demandeurs d'emploi en baisse très nette. Cela a aussi été vrai pour notre commune. Nous sommes passés de près de 150 demandeurs d'emploi à un peu plus de 100. Nous avons pu inaugurer notre centre-bourg que beaucoup de communes envient, mais aussi vécu un très bon moment de « Vivre ensemble » avec la décoration du sapin de Noël par les enfants et leurs parents sur le parvis de la mairie. Cette première ne demande qu'à évoluer. Je n'oublie pas les décorations « faites mains » par nos agents, les rencontres citoyennes…

Essayons de bien mesurer les enjeux de la vaccination, comme nos gouvernants nous y incitent. Les statistiques sont d'ailleurs là pour nous le rappeler. Profitons de la vie dans la limite des contraintes qui nous sont imposées.

Les **Vœux de la municipalité** sont de nouveau annulés par arrêté préfectoral. Nous ne nous interdisons pas de les décaler, lorsque le contexte sanitaire sera meilleur. Vous allez recevoir, fin janvier, une lettre d'informations plus complète sur notre belle commune avec tous les enjeux financiers et les projets.

2022 sera l'occasion de rencontrer les nombreux et nouveaux habitants. Je leur souhaite la bienvenue. La randonnée vers Pierrefitte Nestalas sera un merveilleux moment à vivre pour tous les participants. Le nouveau centre aquatique fera également partie des belles réalisations pour tous les habitants de Challans Gois. Le PLUI, (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) vous sera présenté plus en détail.

Le passage de la **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à la **RI** à partir du 1er janvier est un changement radical en matière de TRI. Une page spéciale est consacrée à ce sujet. Je souhaite que chacun s'approprie les bonnes règles.

Avant de vous souhaiter les Vœux, je veux remercier tous les agents de la collectivité qui sont à votre service au quotidien. Merci également à tous les bénévoles, les éducateurs, et les enseignants de nos écoles.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2022, une bonne santé et le plein épanouissement au travail, à l'école, en famille et dans tous vos projets.

Le Maire,
Philippe GUERIN

Mairie de Froidfond, 55 rue de l'Océan, 85300 FROIDFOND
Tél : 02.51.35.53.44 - Fax : 02.51.35.53.18 - Email : mairiefroidfond@wanadoo.fr - Site : www.froidfond.fr

Les Chiffres de l'année 2021 :

1963 froidfondais au 1er janvier 2021 selon les chiffres de l'INSEE (comptage 2019).

Urbanisme :
Permis de construire : **71 (dont 59 maisons)**
Déclarations de travaux : **51** (carport, piscine, division, abri de jardin, photovoltaïque…)

Etat civil :
Naissances : **21** Décès : **6**
Mariages : **6** PACS : **7**

Notez bien…

Les élections présidentielles, c'est pour bientôt !
Elles auront lieu les **10 et 24 avril prochains**. L'inscription sur les listes électorales peut d'ores et déjà s'effectuer. Vous pouvez réaliser cette démarche de deux manières :
- par internet via le site service-public.fr
- en mairie, accompagné d'une copie recto-verso de votre carte d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile. Un document à compléter vous sera remis.

Attention : Vous avez jusqu'au **4 mars 2022** pour vous inscrire.

Nouveaux à FROIDFOND

- Suite à notre article dans la Lettre Froidfondaise de décembre dernier, le Courrier Vendéen a trouvé son nouveau correspondant sur notre commune. Il s'agit de Michel Coles.
Vous pouvez le contacter au 06 07 99 13 26.

- La municipalité met à votre disposition une **boîte à idées**.

Celle-ci correspond à la boîte aux lettres de la mairie (située sur le mur côté parvis).
Vous pouvez, à tout moment, formuler une idée, une problématique, une suggestion.
Si celle-ci s'avère pertinente, elle ne manquera pas d'être étudiée !

Renseignements utiles :

Cantine : 02 51 35 69 56 réservations et/ou annulations de repas la veille avant 11h.

Centre de loisirs : 02 51 49 73 28

Réservation de salle : 06 78 45 94 02
Réservation de matériel :
06 75 23 69 78 Stéphane BARRETEAU
06 73 58 83 89 Matthieu DURANTEAU
06 40 11 75 17 Geoffrey GOBIN
06 80 00 49 24 Thierry PRAUD

Agence postale : 02 51 54 62 45 (ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30)

Police municipale : 02 51 60 07 46
Assistante sociale : 02 51 49 68 68

Mairie de CHALLANS : 02 51 49 79 79 (demande de carte nationale d'identité et/ou passeport)
Communauté de communes : 02 51 93 56 73
Pensez à demander :
- votre composteur ou lombricomposteur pour 10 € seulement.
- votre carte de déchèterie (15 passages/an gratuits) qui permet aussi de déposer vos déchets dans le Point d'Apport Volontaire (PAV) situé rue des Ecoles.

Agenda du mois :
5 : Rencontre citoyenne à 9h30 place de la Mairie
8 : Portes ouvertes des écoles, accueil de loisirs, et bibliothèque

Recevez l'info :
Suivez toute l'actualité de la commune via Facebook, Instagram et notre site internet.
Si vous souhaitez recevoir par mail la lettre froidfondaise chaque mois, il suffit d'effectuer votre demande à : mairiefroidfond@wanadoo.fr.

Zoom sur… Déchets verts : stop au brûlage !

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.
Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 €.
Il existe des alternatives pour transformer ses déchets verts en ressource :
- Le compostage : tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes…pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes. Pensez à choisir votre composteur (bois, plastique) ou lombricomposteur au tarif de 10€.
- Le broyage et le paillage : petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.
- Le dépôt en déchèterie : déposés en déchèterie, les déchets verts seront valorisés.

La redevance incitative en 2022 :
Des évolutions pour les usagers dès le 1er janvier

Challans Gois Communauté travaille depuis 2020 sur la mise en place de la Redevance Incitative. Nous sommes aujourd'hui l'une des dernières communautés de communes de Vendée à ne pas l'avoir adoptée. L'année 2022, une « année blanche », c'est-à-dire sans facturation réelle. C'est donc une année « test » qui va permettre aux utilisateurs de se familiariser avec les nouvelles consignes et tester l'utilisation du service. N'hésitez pas à consulter les sites internet de la commune et de Challans Gois.

DES BACS JAUNES REMPLACENT LES SACS JAUNES

Une des premières nouveautés dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, c'est l'abandon des **sacs** jaunes au profit des **bacs** jaunes. En effet, la société ACP service, même si elle a pris du retard, devait livrer l'ensemble des bacs avant le 31 décembre. Il est cependant possible que certains ne reçoivent leur bac que courant janvier. Il n'y a DONC plus de sacs jaunes.

Ceux qui n'auraient pas été contactés par la société ACP et qui n'ont pas eu leurs bacs jaune et/ou gris sont invités à contacter les services de Challans Gois Communauté au **02 44 36 30 36** car les bacs non pucés ne seront pas ramassés.
De même, un couvercle qui n'est pas abaissé, fermé, verra le container non ramassé.

CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE DÈS LE 1er JANVIER 2022

L'ensemble des usagers va recevoir un courrier dans sa boite aux lettres, distribué par Challans Gois Communauté, lequel viendra compléter l'information sur la redevance incitative. Ce courrier sera accompagné des nouveaux **calendriers de collecte** (également disponibles sur le site internet de FROIDFOND).
Changements importants :
Les jours de collecte ont changé pour toutes les communes, ce qui va modifier les habitudes de sortie des bacs. De plus, la collecte n'aura plus lieu toutes les semaines, mais **tous les 15 jours.**
Pour la commune de Froidfond, le jour de collecte a lieu chaque vendredi des semaines impaires pour les bacs jaunes et les bacs gris.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Des Points d'Apport Volontaire (PAV) enterrés pour les ordures ménagères et les emballages sont mis en place sur l'ensemble du territoire. Cela permet aux usagers de pouvoir les utiliser entre les collectes des bacs si nécessaire. Dans un premier temps, ils seront en accès libre puis seront ensuite accessibles grâce à **VOTRE carte de déchetterie**. Si vous ne l'avez pas encore, demandez-là à la communauté de communes. Votre dépôt est compté sur la base de 50 litres. 3 dépôts équivalent à un container de 140 litres et 5 dépôts à un de 240 litres. La carte comptabilise l'ensemble de vos dépôts et le mode de facturation est identique aux bacs.
Sur Froidfond, le PAV se trouve rue des Ecoles sur l'Espace vert de la Charmille.

LES TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Cette année, il n'y aura pas de changement puisque la participation au service se fera toujours au travers de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur la taxe foncière. Cependant, une facture « à blanc » (**qui ne sera donc pas à payer**) sera adressée à chaque usager en août 2022 et en janvier 2023, afin que chacun puisse voir ce que lui coûterait le nouveau service.

Les facturations seront effectives en 2023. Les tarifs seront établis au cours du 1er trimestre 2022.

Quelques rappels :
- La taille des bacs dépend de la composition du foyer
- La facturation à blanc prendra en compte, un forfait comprenant :
  - 12 levées pour les bacs gris
  - 16 levées pour les bacs jaunes

Au-delà, une facturation supplémentaire interviendra par levée.

2022 : UNE ANNÉE DE TRANSITION POUR

➔ Fournir l'ensemble des bacs pucés aux usagers,
➔ Utiliser les bacs jaunes (plus de sacs),
➔ S'habituer aux changements de jours de collecte (et bien sortir son bac la veille),
➔ S'habituer à une collecte bi-hebdomadaire (excepté pour Challans),
➔ Comptabiliser le nombre de levées qui permettra d'établir la facturation.

Trois films sont disponibles sur notre site internet pour mieux comprendre la Redevance Incitative :

- Pourquoi la redevance incitative,
- Comment fonctionne la redevance incitative,
- Comment réduire sa production de déchets.

Avec la mise en place de la Redevance incitative, Challans Gois Communauté s'engage dans une démarche de consommation plus responsable, avec un souci de maîtrise des coûts de gestion de ses déchets. La Redevance incitative nous permettra :
- D'anticiper la hausse des coûts de traitement des déchets,
- De réduire notre impact environnemental et de préserver notre territoire,
- De diminuer le volume des ordures ménagères.

Notre démarche est simple : offrir à notre territoire un nouvel air (R) :

➔ Réduire
➔ Réutiliser
➔ Recycler

RÉDUIRE SES DÉCHETS

- 3 déchèteries sont accessibles librement sur le territoire (avec une ressourcerie implantée sur le site de Challans).
- Des composteurs et lombricomposteurs sont disponibles au prix de 10 € pour les habitants du territoire.
- L'écocyclerie « Recyc'lavie» à Soullans permet de valoriser des matériaux pour limiter l'enfouissement des déchets.
- L'apprentissage de gestes simples pour mieux gérer sa production de déchets et réduire le nombre de levées du bac (plus d'infos sur notre site internet).